

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
**L'impression des journaux de classe
de l'enseignement officiel
de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Madame la Ministre,

Selon les chiffres disponibles sur le site de la Fédération-Wallonie Bruxelles, l'enseignement obligatoire comptabilise 190.000 enfants en maternelle, 331.000 élèves en primaire, 368.000 en secondaire et plus de 100.000 enseignants en activité rémunérés par la FWB.

Nous n'en parlons que très rarement mais un des outils indispensables au quotidien est le journal de classe. Vu leur nombre conséquent, l'occasion est rêvée pour faire vivre une ou plusieurs entreprises présente sur le territoire de la Communauté française. Or, il me revient que les journaux de classe de l'enseignement officiel de la FWB sont imprimés en Flandre et en Pologne.

Madame la Ministre, confirmez-vous mes propos? Si oui, dans le respect de la législation relative aux marchés publics, est-il prévu de revoir ce marché? A défaut, ne serait-il pas intéressant de se pencher sur la problématique?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir (et du Ministre Daerden):

En vertu du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, l'organisme public « *Wallonie-Bruxelles Enseignement* » (ou « *WBE* ») a succédé, depuis le 1^{er} septembre dernier, aux droits et obligations de la Communauté française en tant que pouvoir organisateur des établissements d'enseignement organisé par la Communauté.

En vertu de l'arrêté du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres, c'est mon collègue et Vice-Président, Monsieur Frédéric Daerden, qui exerce la tutelle sur « *WBE* ».

Ce dernier est donc compétent pour répondre à toute question concernant l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Néanmoins, il m'a fourni quelques éléments de réponse à vos interrogations que je vais détailler ci-dessous.

Les journaux de classe pour les écoles de l'enseignement officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont bien conçus sur un modèle unique et l'opérateur est le Centre technique de Frameries dont le personnel se charge notamment des envois dans les écoles. Pour l'impression des journaux, le Centre travaille dans le strict respect de la législation applicable en matière de Marchés publics.

Ainsi, en ce qui concerne les journaux de classe de l'année scolaire 2019-2020, le marché public (par lots) a été publié en décembre 2018 et les offres ont été ouvertes le 28 janvier 2019. A cette occasion, cinq sociétés ont soumissionné (une de Marcinelle, une de Herstal, une de Gand, une de Ganshoren et une d'Anderlecht). Les 3 sociétés qui ont obtenus les lots sont celles d'Anderlecht, de Herstal et de Gand.

Chacune de ces firmes, belges au demeurant, peut faire appel à des sous-traitants et il semble que cette année, un sous-traitant était situé en Espagne. Ce sont là toutes les informations en ma disposition.